



MAIRIE
de
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 24 mai 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Elisabeth SACIER

Délibération 21/23

OBJET : MONTANT DE L'AMENDE EN CAS DE FRAUDE A L'AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING CAR

La société Camping-Car Park, à qui nous avons donné la gestion de notre aire de stationnement nous demande de fixer le montant d'une amende forfaitaire en cas de fraude.

Il est proposé la somme de 300.00€ (trois cents euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de fixer le montant de l'amende forfaitaire en cas de fraude à 300.00€ (trois cents euros)

La secrétaire de séance,
Elisabeth SACIER

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230601-21-23-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



MAIRIE
de
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 24 mai 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Elisabeth SACIER

Délibération 22/23

OBJET : VALIDATION DU REGLEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING CARS

Carinne PICCA, 1^{ère} adjointe au maire, donne lecture du règlement de l'aire de stationnement de camping-cars élaboré par la société Camping-Car Park.

Après quelques corrections effectuées en concertation avec les membres présents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de l'aire de stationnement de camping-cars.

La secrétaire de séance,
Elisabeth SACIER

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230601-22-23-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



MAIRIE
de
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 24 mai 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Elisabeth SACIER

Délibération 23/23

OBJET : TARIFS DE SEJOUR A SAINT VINCENT LES FORTS

Les enfants du centre de loisirs partiront en séjour au centre du Lautaret de Saint-Vincent-les-Forts du 24 au 28 juillet (5 jours / 4 nuits).

Le coût total du séjour revient à **10 661.50€** :

- Pension complète pour 24 enfants et 3 animateurs : $4 \times 39 \times 27 = 4\,212.00€$
- Transport : 1 330.00€
- Animations sur place (enfants + animateurs) : 1 619.50
- Charge de personnel : 3 500.00€

Nous avons appris début mai que l'état reconduisait le dispositif « colos apprenantes » et aidait donc les collectivités pour ce type de séjour.

Nous avons donc préparé et déposé le dossier de demande de subvention. Ce dernier a été validé et nous obtenons une subvention de 7 968.00€

Proposition de fixer la participation des familles à 50€ (les familles bénéficiaires des bons CAF verront le tarif du séjour diminuer d'autant que le montant de leurs bons).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le tarif du séjour à Saint-Vincent-les-Forts à 50€ (cinquante euros) par enfant inscrit

AUTORISE le maire à signer la convention avec les services de l'état

La secrétaire de séance,
Elisabeth SACIER

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO

Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230601-23-23-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023





MAIRIE
de
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 24 mai 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Elisabeth SACIER

Délibération 24/23

OBJET : FONDATION ARNAUD : MANDATEMENT DU NOTAIRE POUR RECHERCHE DE PROPRIETAIRES

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait pris l'attache de plusieurs notaires afin d'avoir des conseils sur la recherche de propriétaires de la Fondation Arnaud. Seul Maître Vanina VEIRY-SOLLARI, notaire à Marseille, a répondu sur les premiers éléments.

Afin de continuer les recherches, le maire propose de mandater officiellement l'étude de Maître Vanina VEIRY-SOLLARI pour un montant d'honoraires de 600.00€ TTC (six cents euros) complété d'une provision sur frais de 200.00€ TTC (deux cents euros) soit un montant total de 800.00€ TTC (huit cents euros)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MANDATE l'étude de Maître Vanina VEIRY-SOLLARI pour un montant total de 800€ TTC (huit cents euros).

La secrétaire de séance,
Elisabeth SACIER

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230601-24-23-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023